

Formulaire Licence Comité Saison 2025-2026

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Mayenne
Maison du Tourisme84, Avenue Robert Buron 53000 LAVAL

Tél. : 02 43 53 12 91
mayenne@ffrandonnee.fr
<https://mayenne.ffrandonnee.fr>

ADHÉSION : LICENCE COMITÉ AU TARIF DE 39,85 €

Les champs obligatoires comportent le sigle *

Nouvelle adhésion Renouvellement
Numéro de licence (si déjà licencié(e) dans un club ou comité FFRandonnée) :
Nom* :Prénom* :Date de Naissance* :
Sexe* : F M
Adresse* :
Code Postal* :Ville* :
Nationalité* :
Téléphone Portable :Téléphone Fixe :
Adresse e-mail* (obligatoire) :

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) :

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

- J'accepte de recevoir les infos de la FFRandonnée et du Comité départemental (Balises 53)
 J'accepte de recevoir les infos des partenaires de la FFRandonnée

ABONNEMENT MAGAZINE FFRANDONNÉE :

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10€)
 Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2 ans de 8 numéros (20€)

CERTIFICAT MÉDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

Toute première prise de licence ou reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus. Je fournis un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire

Renouvellement annuel de la licence : j'atteste avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition).

Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré à l'association ni à ses animateurs. Je fournis l'attestation de questionnaire santé.

Pour un mineur : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement. Il faut seulement l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) a été rempli conjointement (patents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées.

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Nom* : Prénom* : Téléphone :

MODE DE RÈGLEMENT :

Le montant total de ma commande s'élève à €

- Je règle par chèque (à l'ordre du CDRP53) Je règle par virement Je règle en espèces

Date :

Signature :